

20

Rapport
financier

22

P. 03

ÉDITORIAL DE FRÉDÉRIC MAUGET

Directeur général
du Crédit Municipal de Paris

P. 04

ÉDITORIAL DE PAUL SIMONDON

Vice-Président du Conseil
d'orientation et de surveillance
Adjoint à la Maire de Paris
en charge des finances,
du budget, de la finance verte
et des affaires funéraires

P. 05

CHIFFRES CLÉS 2022

P. 06

RAPPORT DE GESTION

Crédit Municipal de Paris

Frédéric Mauget

Directeur général
du Crédit Municipal de Paris



Le Crédit Municipal de Paris a œuvré à soutenir le dynamisme de ses activités pour continuer à offrir aux Franciliens un service public exemplaire.

L'année 2022 s'est accompagnée de nombreux défis pour les établissements financiers. Dans ce contexte contraint, le Crédit Municipal de Paris a œuvré à soutenir le dynamisme de ses activités, pour continuer à offrir aux Parisiens et Franciliens un service public exemplaire.

Les résultats financiers de l'année attestent de la solidité de l'établissement et de la pertinence des mesures déployées : le PNB s'est maintenu à un haut niveau, atteignant 24,48 M€. Le résultat net, à 4,1 M€, demeure stable par rapport à l'an passé. Plus de 210 000 opérations ont été réalisées dans le cadre du service de prêt sur gage. Après deux années de ralentissement du fait de la crise sanitaire, 2022 a ainsi vu le nombre d'engagements progresser nettement (+58 % en un an). L'encours de prêt sur gage s'élève ainsi à 192,4 M€ fin 2022.

Le succès de l'activité de ventes aux enchères s'est encore une fois confirmé, avec 79 ventes en 2022, pour un total d'adjudications de 16,7 M€. Prêteur engagé, le Crédit Municipal de Paris a généré, grâce à ces ventes, 6,6 M€ de boni pour les clients du prêt sur gage.

L'essor de notre centre de conservation CC ART, qui a élargi son offre et conquis de nouveaux clients, se traduit par un chiffre d'affaires en progression de 6,8 %.

Dans un contexte social difficile pour les Parisiens et Franciliens, le service d'accompagnement budgétaire s'est mobilisé pour sensibiliser et accueillir de nouveaux publics en situation de fragilité financière. 8 800 rendez-vous ont ainsi pu être menés au sein de ce service gratuit et ouvert à tous.

Enfin, avec 127 M€ de collecte, l'activité d'épargne affiche de bons résultats. Notre livret solidaire, le Livret Paris Partage, représente à lui seul 23,1 M€ d'épargne.

Je me réjouis que les bons résultats passés du Crédit Municipal de Paris aient permis de reverser, en 2022, 671 000 € à des associations dont nous constatons chaque jour le travail remarquable.

Parce que la conjoncture économique doit nous conduire à repenser nos modes de fonctionnement pour nous montrer à la hauteur d'enjeux inédits, nous avons souhaité, en 2022, élever nos ambitions en débutant la mise en œuvre d'un nouveau Plan stratégique d'envergure, le Plan Héraklès, et en adoptant une Stratégie Bas Carbone exigeante afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Vocation sociale et conscience environnementale demeureront notre boussole pour les années à venir.

Paul Simondon

Vice-Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires



“

Le contexte financier actuel met à l'épreuve l'ensemble des acteurs sociaux et économiques. Le Crédit Municipal de Paris est pourtant parvenu, en 2022, à consolider l'ensemble de ses activités et à conserver son rôle de lieu ressource pour tous les Parisiens et Franciliens.

Le Crédit Municipal de Paris occupe une place unique dans notre ville. Établissement public de finance et d'aide sociale proposant aux Parisiens et Franciliens de nombreuses solutions pour améliorer leur situation budgétaire, il est aussi un acteur majeur du monde de l'art et un soutien inconditionnel des associations de terrain. Seule institution à proposer, en un même lieu, des activités de prêt sur gage social, d'accompagnement budgétaire, d'épargne, de ventes aux enchères, de conservation et d'expertise d'œuvres d'art, le Crédit Municipal de Paris apparaît chaque année plus indispensable.

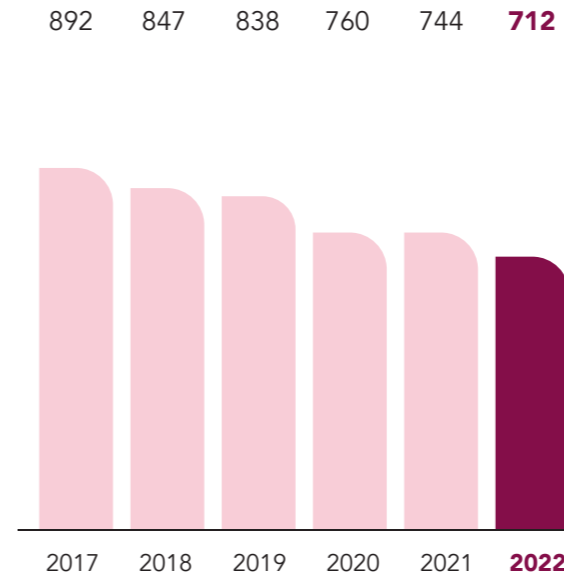
Le contexte financier actuel met à l'épreuve l'ensemble des acteurs sociaux et économiques. Le Crédit Municipal de Paris est pourtant parvenu, en 2022, à consolider l'ensemble de ses activités et à conserver son rôle de lieu ressource pour tous les Parisiens et Franciliens. Le bilan financier de l'établissement, très satisfaisant, en atteste.

Ne renonçant jamais à accroître ses ambitions pour répondre aux nouveaux besoins qui se font jour et servir au mieux l'intérêt général, le Crédit Municipal de Paris a entrepris en 2022 la mise en œuvre d'une Stratégie Bas Carbone et d'un nouveau Plan stratégique doté d'un vaste plan d'investissement. Cette démarche volontaire honore l'institution et sera, je l'espère, largement imitée.

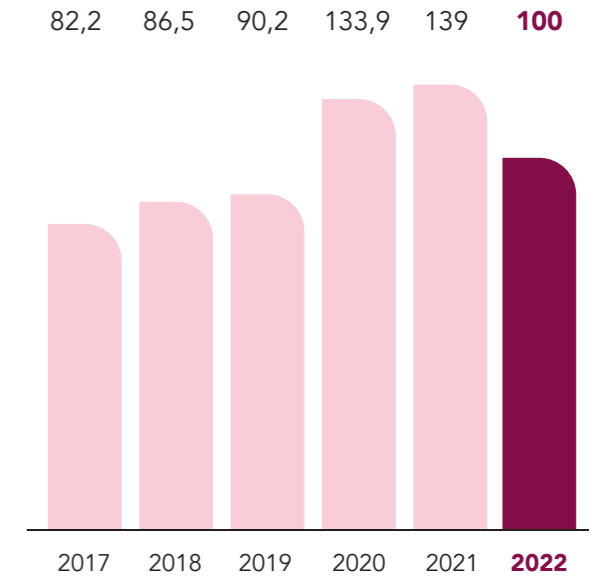
2022 a en outre été marquée par la restitution, par le Crédit Municipal de Paris, de 42 M€ qui lui avaient été versés par la Ville de Paris en 2015 pour appuyer la gestion extinctive de sa filiale CMP-Banque. Un choix rare qui témoigne de la bonne santé financière de l'établissement et offre une conclusion exemplaire à cette opération parfaitement conduite pendant cinq ans.

Enfin, en apportant un important soutien financier à plusieurs associations venant en aide aux plus défavorisés, le Crédit Municipal de Paris confirme son rôle de pilier au sein du précieux écosystème de solidarité parisien.

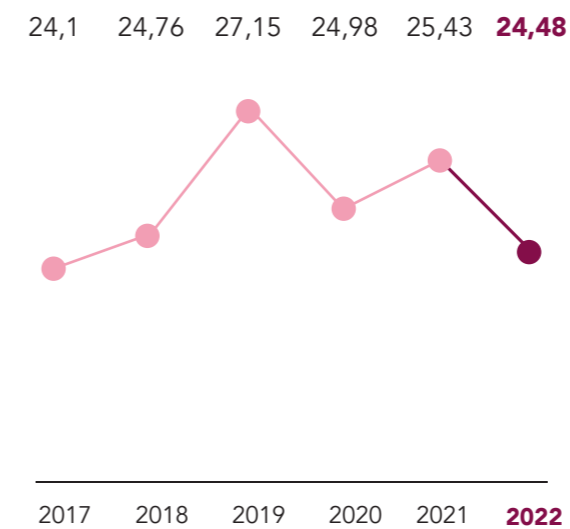
Total bilan en millions d'euros



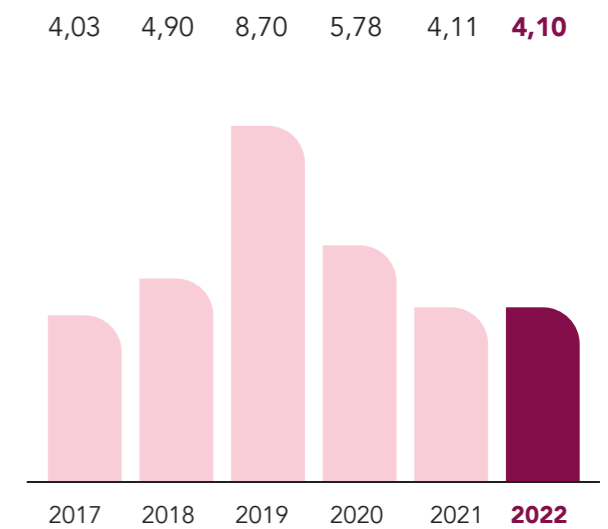
Fonds propres en millions d'euros



Produit net bancaire en millions d'euros



Résultat net en millions d'euros



Rapport de gestion

Crédit Municipal de Paris

Activité 2022

Dans un contexte financier qui a été bouleversé en 2022, le Crédit Municipal de Paris a globalement pu poursuivre le développement de la plupart de ses activités.

L'activité de prêt sur gage a connu un net redémarrage en 2022 après deux années de baisse.

L'encours des prêts a progressé de 6,2 % pour atteindre 192,4 M€ en fin d'année sous l'effet du dynamisme des engagements en hausse de près de 58 % par rapport à l'année précédente (+26,3 M€), portés en partie par la hausse du ratio prêt sur estimation.

Les dégagements ont quant à eux progressé de 5 % (+2,6 M€) tandis que les renouvellements, impactés par la baisse du stock de prêt des années précédentes, ont baissé de près de 6 % (-8,9 M€).

Le nombre de clients actifs a cependant diminué, passant de 68 023 fin 2021 à 66 354 fin 2022.

Malgré la hausse de l'encours, le PNB du Prêt sur gage est en baisse de 4,4 % cette année sous l'effet ciseau de la baisse des taux proposés aux clients mise en œuvre au début de l'année et du renchérissement du coût de refinancement à partir du deuxième trimestre.

L'activité de Vente aux enchères, après une année 2021 exceptionnelle, s'est encore très bien comportée en 2022, bénéficiant du maintien à un niveau élevé du cours de l'or. Le total des adjudications s'est élevé à 16,7 M€ (-1,8 % par rapport à 2021) avec 79 ventes sur l'année générant 6,6 M€ de *bonis*.

Un effort particulier a par ailleurs été fait en 2022 en termes de communication à l'égard des bénéficiaires de *bonis* afin de favoriser le retrait de ceux-ci.

L'activité de conservation CC ART a poursuivi son développement en 2022, bénéficiant de la mise en service de deux nouveaux magasins climatisés. Le chiffre d'affaires progresse de 6,8 % à 646 K€ sous l'effet de quelques gros contrats et d'une révision à la hausse des tarifs d'assurance.

Les revenus accessoires sont eux aussi en augmentation (+175 K€). Les revenus des immeubles et le produit des charges récupérables participent principalement à cette hausse.

L'activité de la direction ABIS s'est poursuivie sur le même dynamisme.

La fréquentation du service a cru de 3,6 %, générant 8 800 rendez-vous sur l'année avec les bénéficiaires.

L'année 2022 a aussi été marquée par la montée en puissance de la détection et de l'accompagnement de clients fragiles du prêt sur gage, 570 d'entre eux ayant sollicité le service d'accompagnement budgétaire.

L'activité de trésorerie et placements a vu son résultat baisser de 19,4 % en 2022 sous le double effet d'un renchérissement brutal des niveaux de refinancement du Crédit Municipal de Paris et d'une baisse de la marge sur les placements.

Produit net bancaire (PNB)

Au 31.12.2022, le PNB atteint 24,48 M€, en diminution de 3,74 % par rapport à 2021 (25,43 M€).

Cette évolution se décline de la manière suivante :

- La marge nette sur intérêts affiche une baisse de 1,3 M€ (-6,58 %) et s'établit à 18,54 M€ en 2022 contre 19,84 M€ en 2021 ; cette évolution se décompose de la manière suivante :
 - > Le produit des intérêts et assimilés est en augmentation de 1,77 %, s'établissant à 21,14 M€ en 2022 contre 20,77 M€ en 2021, en raison de la hausse des intérêts perçus sur les comptes à terme (+956 K€) et le placement des réserves obligatoires (198 K€). *A contrario* les intérêts et pénalités perçus des prêts sur gage sont en diminution (-862 K€ entre les deux exercices) ;
 - > Les intérêts et charges assimilées sont en augmentation de 1,67 M€ soit +180,98 % (2,596 M€ en 2022 contre 0,924 M€ en 2021) du fait notamment des frais versés sur titres CDN (1,69 M€).
- Une diminution du montant des commissions perçues (1,77 M€ en 2022 contre 1,82 M€ en 2021) ; cette variation résulte principalement de la diminution des intérêts courus non échus constatés au 31 décembre sur les contrats de prêt sur gage ;
- Une augmentation du montant des autres produits d'exploitation (4,47 M€ en 2022 contre 4,04 M€ en 2021) ; cette variation s'explique à la fois par la hausse des subventions reçues par ABIS (+ 43 K€), par la hausse des revenus locatifs et charges récupérables (+ 184 K€) et par l'augmentation des *bonis* prescrits (+ 198 K€).

Charges générales d'exploitation

Elles augmentent globalement de 5,04 % (16,87 M€ en 2022 contre 16,06 M€ en 2021). Les principaux postes qui ont pesé sur cette évolution sont :

- Les dépenses liées au juridique qui augmentent de 91 K€ (honoraires +74 K€, assurances +14 K€) ;
- Les dépenses pour les prêts sur gage augmentent de 85 K€ du fait de l'augmentation des dépenses engagées pour les droits de prises (+41 K€) et pour l'achat de fournitures (+39 K€) ;
- La progression des dépenses au titre des opérations de communication de 60 K€ menées pour l'activité de prêt sur gage ;
- L'augmentation des dépenses de personnel de 919 K€ (10,276 M€ en 2022 contre 9,357 M€ en 2021), résultante de l'effet en année pleine des recrutements 2021, de l'accueil de 3 apprentis et des augmentations des salaires notamment au travers du complément indemnitaire annuel (déplafonnement des taux).

A contrario sur cet exercice les dépenses de la Direction des services informatiques diminuent de 431 K€ (maintenance -284 K€ ; prestations de services -64 K€).

Coût du risque

Le coût du risque, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal de Paris au titre des prêts consentis, l'est demeuré en 2022 : les reprises de provision réalisées sur l'exercice (2,67 M€) et celles dotées relatives aux autres provisions d'exploitation ou hors exploitation (1,24 M€) conduisent celui-ci à s'établir à 1,43 M€ (0,32 M€ en 2021).

Résultats

Le résultat d'exploitation s'établit en 2022 à 6,14 M€, en légère diminution de 0,12 M€ par rapport à 2021 (6,26 M€).

Si le produit net bancaire a diminué sur l'exercice de 0,95 M€ à 24,48 M€ (25,43 M€ en 2021) et les charges d'exploitation ont augmenté de 0,81 M€ à 16,87 M€ (16,06 M€ en 2021), dans le même temps le coût du risque a significativement baissé en 2022 pour atteindre 1,433 M€. Le coefficient d'exploitation passe ainsi en 2022 à 80,8 % contre 74,1 % en 2021.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 6,1 M€, en très légère baisse de 0,12 M€ par rapport à l'année précédente.

Le résultat net comptable affiche enfin un excédent de 4,1 M€. Ce résultat est quasi l'identique à celui de 2021 (4,11 M€).

3 449 460,81 € ont été affectés aux réserves et 650 000 € en report à nouveau.

Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2022 à 23,40 %, soit au-delà du seuil minimal réglementaire de 10,5 %.

En 2015, la Ville de Paris a recapitalisé le Crédit Municipal de Paris à hauteur de 42 M€ pour faire face aux conséquences de la gestion extinctive de sa filiale bancaire CMP-Banque. Cette recapitalisation visait à éponger les pertes passées de CMP-Banque, celles susceptibles d'être enregistrées pendant la gestion extinctive et elle devait permettre au Crédit Municipal de Paris, à CMP-Banque et au groupe Crédit Municipal de Paris de respecter les obligations réglementaires en matière notamment de ratios de solvabilité tout au long du processus. Le bilan financier de la gestion extinctive de CMP-Banque et la situation financière favorable du Crédit Municipal de Paris ont permis de réaliser une remontée de fonds propres à la Ville de Paris d'un montant équivalent à la recapitalisation de 2015, soit de 42 M€.

Participation des salariés

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

Événements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2022

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31 décembre 2022.

Activités en matière de recherche et développement durable et engagements en matière de développement durable

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable.

Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2022 est compris entre :

- 1 et 15 jours pour 8,61 % des factures reçues ;
- 16 et 30 jours pour 2,90 % des factures reçues ;
- 31 et 60 jours pour 2,45 % des factures reçues ;
- supérieur à 60 jours pour 0,60 % des factures reçues.

La répartition par tranche est indiquée dans le tableau ci-dessous pour les factures payées :

RETARD DE PAIEMENT : Factures payées	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures payées	172	58	49	12	291
Montant	954 484 €	372 006 €	334 829 €	49 256 €	1 710 576 €
En % du nombre de factures reçues (1998)	8,61 %	2,90 %	2,45 %	0,60 %	14,56 %

Aucune facture en attente de règlement n'a de retard de paiement :

RETARD DE PAIEMENT : Factures non payées	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures non payées	0	0	0	0	0
Montant total	0	0	0	0	0
En % du nombre de factures reçues (1998)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Autres informations

Le Crédit Municipal de Paris ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article L.514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

Conclusion

Le Crédit Municipal de Paris affiche en 2022 un résultat excédentaire d'un niveau comparable au résultat 2021 qui démontre la solidité financière de l'institution, qui lui a permis de reverser 42 M€ à son actionnaire unique, la Ville de Paris, montant correspondant à la recapitalisation qui lui avait été octroyée en 2015.

Toutes ses activités ont ainsi connu une croissance significative en 2022, socle de ses performances futures.



Informations sur les risques

Fonds propres *En milliers d'euros*

ÉTAT CA	2022
Capital	5 000
+/- Réserves et report à nouveau	96 974
Fonds pour risques bancaires généraux	0
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	-1 744
- Investissement important dans des entités du secteur financier	0
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE I	100 230
Total des fonds propres	100 230

Exigences de fonds propres et ratio de fonds propres *En milliers d'euros*

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	Total exp. brutes	Total exp. nettes	Total pondéré	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	764 745	712 224	385 676	30 854
Adm. centrales & banques centrales	110 825	110 825	0	0
Établissements de crédit	212 988	212 988	42 598	3 408
Entreprises	155 000	155 000	155 000	12 400
Clientèle de détail	193 258	193 258	144 944	11 595
Autres éléments	83 797	36 161	37 224	2 977
Expositions en défaut	8 700	3 839	5 759	460
Actions	176	151	151	12

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	Total expositions	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	47 492	3 799
Total des activités bancaires		0
Total des activités bancaires en approche de base	47 492	3 799
Total des activités bancaires en approche de mesure standard		0
Total des activités bancaires en approche de mesure avancée		0
Montant total d'exposition au risque	433 168	34 653

RATIO DE SOLVABILITÉ S/ FONDS PROPRES DE BASE	23,29 %
--	----------------

Ratio de levier

Exposition totale aux fins du ratio de levier	710 479
Fonds propres	100 230
Ratio de levier	14,20 %

Ratio de Liquidité à court terme – LCR *En milliers d'euros*

	sept. 22	oct. 22	nov. 22	déc. 22
Coussin de liquidité	54 034 538	51 761 699	104 818 355	92 519 184
Total des sorties	130 989 586	119 924 917	174 500 018	147 520 282
Sorties nettes de trésorerie	32 465 957	29 785 125	43 470 449	96 557 528
LCR	166 %	174 %	241 %	96 %

À fin 2022, après la remontée de fonds propres à la Ville de Paris, le ratio de liquidité à court terme s'est établi sous le seuil des 100 %.

Ratio de Liquidité à long terme – NSFR *En milliers d'euros*

Financement stable requis	241 992
Financement stable disponible	252 461
Ratio de couverture des besoins de liquidité long terme (NSFR)	104,33 %

Résultats financiers des 5 derniers exercices *En euros*

	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	5 000 000,00
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe (PNB)	24 760 872,31	27 145 406,00	24 976 179,71	25 431 390,15	24 477 536,69
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	9 740 330,29	13 233 469,70	11 234 388,35	9 317 546,79	7 557 054,69
Impôt sur les bénéfices	1 790 656,13	1 510 199,79	1 439 057,00	2 092 556,00	1 993 326,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 905 437,42	8 694 798,40	5 783 848,81	4 114 787,87	4 099 460,81
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	140,5	146,5	152,5	153	152
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 607 299,57	5 819 799,64	5 920 173,19	6 056 072,83	6 726 910,93
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 359 973,62	2 550 616,60	2 495 455,34	2 609 094,89	2 909 895,55

États financiers publiables du Crédit Municipal de Paris

Bilan En euros

Bilan actif (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	97 298 184,11	36 344 679,64
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	216 443 046,51	483 153 534,65
Opérations avec la clientèle	198 446 976,83	187 428 922,93
Crédits-bail et location avec option d'achat	-	-
Obligations et autres titres de revenu fixe	163 762 266,05	615 528,75
Obligations et autres titres de revenu variable	184 231,24	690 050,03
Participations et activité de portefeuille	334 374,08	211 483,13
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	1 744 430,00	1 470 146,78
Immobilisations corporelles	29 286 658,02	29 305 019,14
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	4 145 087,34	4 305 150,23
Comptes de régularisation	96 117,09	67 304,81
Total actif	711 741 371,27	743 591 820,09

Bilan passif (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	- 55,50
Opérations avec la clientèle	131 887 304,76	147 938 972,76
Dettes représentées par un titre	468 234 283,31	444 132 842,77
Autres passifs	2 317 947,16	2 525 678,69
Comptes de régularisations	556 526,03	512 978,90
Provisions pour risques et charges	2 672 254,52	3 857 807,79
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-
Capitaux propres hors F.R.B.G.	106 073 055,49	144 623 594,68
Capital souscrit	5 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	56 854 617,73	53 389 829,86
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et sub. d'investissement	-	-
Report à nouveau (+ / -)	-	-
Résultat de l'exercice (+ / -)	4 099 460,81	4 114 787,87
Total passif	711 741 371,27	743 591 820,09

Hors bilan En euros

Hors Bilan (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	185 666 295,89	184 617 325,11
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	185 666 295,89	184 617 325,11
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	185 666 295,89	184 617 325,11

Compte de résultat En euros

Compte de résultat (en €)	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	21 136 423,18	20 769 544,83
- Intérêts et charges assimilées	- 2 595 698,57	- 923 813,49
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions	1 773 506,94	1 815 497,16
- Commissions	- 56 654,67	- 56 880,96
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
+ Autres produits d'exploitation	4 472 415,17	4 043 808,61
- Autres charges d'exploitation	- 252 455,36	- 216 766,00
Produit Net Bancaire	24 477 536,69	25 431 390,15
- Charges générales d'exploitation	- 16 873 846,99	- 16 063 470,57
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 2 897 349,09	- 2 790 435,80
Résultat brut d'exploitation	4 706 340,61	6 577 483,78
+ / - Coût du risque	1 433 081,21	- 319 767,12
Résultat d'exploitation	6 139 421,82	6 257 716,66
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant impôt	6 139 421,82	6 257 716,66
+ / - Résultat exceptionnel	- 46 635,01	- 50 372,79
- Impôt sur les bénéfices	- 1 993 326,00	- 2 092 556,00
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	-	-
Résultat net de l'exercice	4 099 460,81	4 114 787,87

Annexe aux comptes annuels 2022

I. Principes et méthodes comptables

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes.

I.1. Généralités : la séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

I.2. Principes par catégories

1.2.1. Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement ; ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement ; ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art CC ART sont également réescomptés mensuellement ; ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés au compte de résultat.

1.2.2. Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100 %

dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin chaque mois au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

1.2.3. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au *prorata temporis* de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au *prorata temporis* de la durée du contrat. Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement ; ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés au compte de résultat.

1.2.4. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31.12.2022, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie. Sont considérés comme titres de placement les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Ces titres sont enregistrés à l'acquisition pour leur valeur d'achat (valeur nominale, prime d'acquisition et coupon couru). La prime d'acquisition fait l'objet d'un étalement sur la durée de détention. Une provision pour dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. Depuis novembre 2019, le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de portefeuille d'actif liquide de haute qualité. Au 31.12.2022, le Crédit Municipal de Paris ne détient ainsi aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Au 31.12.2022, le Crédit Municipal de Paris détient des titres d'investissement pour une valeur nette comptable de 271 K€ correspondant à la prise de participation souscrite dans le fonds commun de titrisation FONCREDIII, acquéreur du portefeuille de créances résiduelles de son ancienne filiale CMP-Banque et en application des dispositions de la réglementation bancaire européenne.

Sont considérés comme titres de participation tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle. Au 31.12.2022, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur d'utilité globale de 151 K€.

1.2.5. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits *prorata temporis* dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé *prorata temporis* dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun instrument financier à terme au 31.12.2022.

1.2.6. Congés payés

Les congés payés et RTT doivent être posés du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Le Crédit Municipal de Paris comptabilise une provision constituée des droits détenus par le personnel dans les comptes épargne temps (CET).

1.2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

En application du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions

de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

Les durées d'amortissement appliquées depuis l'exercice 2020 sont les suivantes :

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

1.2.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.2.9. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan. Les droits acquis et placés dans les comptes épargne temps sont provisionnés.

Le Crédit Municipal de Paris ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRA, URSSAF).

1.2.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

1.2.11. Participation et intéressement

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérant au CNAS.

1.2.12. Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

1.2.13. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07 modifié par le règlement ANC 2020-10, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31 décembre 2022.

**3. Notes sur le bilan**

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

Nature des créances (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Compte ordinaires	4 826	324 935
Compte et Prêts à terme	211 000	158 000
Créances rattachées	617	218
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées Prêts subordonnés	-	-
Total	216 443	483 153

Le montant des créances détenues sur les établissements de crédit a diminué de 55 % (soit -267 M€), le Crédit Municipal de Paris ayant dorénavant recours à d'autres supports de placement compte tenu des évolutions observées sur les marchés financiers en 2022 (retour des courbes de taux d'intérêts en zone positive).

Répartition selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et prêts à terme (en K€)	20 000	78 000	30 000	-	83 000	-

B. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE**Inventaire (montant net de provisions)**

en milliers d'euros

Nature des encours (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts sur gage	186 472	171 841
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses	4 705	7 957
Créances rattachées	7 270	7 631
Total	198 447	187 429

L'encours brut des prêts sur gage est en augmentation sensible (+9 %) et s'établit fin 2022 à 186,5 M€.

États de dépréciations sur créances douteuses

Nature des encours (en K€)	Encours bruts	Dépréciations	Encours net
Prêts sur gage	5 941	1 259	4 682
Déclassement par contagion	2 121	-	2 121
Créances de plus de trois mois	2 576	15	2 561
Gages douteux	1 244	1 244	-
Comptes débiteurs	23	-	23
Créances rattachées	2 211	2 211	-
Total	8 175	3 470	4 705

Le total des encours douteux est en baisse significative de près de 30 % entre 2021 et 2022 : 8 175 K€ en 2022 contre 11 620 K€ en 2021. Le décalage des ventes aux enchères dû à la crise sanitaire avait entraîné une augmentation des stocks de prêts sur gage douteux en 2021. La situation a été totalement résorbée courant 2022 et l'encours douteux est revenu à son niveau d'avant crise.

Le risque de non-recouvrement est mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des trois exercices antérieurs. En conséquence, le taux de dépréciation est calculé au moyen du rapport entre les pertes effectivement constatées ramenées au montant de l'encours de prêts sur gage douteux. À fin 2022, ce taux s'établit à 0,61 % contre 0,87 %, soit une baisse de 0,26 point par rapport à 2021.

Répartition des crédits sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant (en K€)	11 577	25 884	45 267	103 744		

C. TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES

Ils se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeur brute 2022	Variations du montant de dépréciation	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Titres de participation				
Microfinance	25	-	25	25
ABC Microfinance	25	25	-	-
Don Boule de neige	20	-	20	20
Elogie SIEMP	6	-	6	6
Coopérative Carbone VDP-Métropole GP	100	-	100	-
Certificats d'associé				
FGDR	183	-	183	160
Total	359	25	334	211
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres cotés	271	-	87	690
Créances rattachées	-	-	-	-
Total	271	-	87	690

Le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 51 K€ et des certificats d'associés auprès du FGDR pour 183 K€. L'établissement a également souscrit en 2022 des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€ dans le cadre de sa stratégie globale de réduction de son empreinte carbone.

Afin de satisfaire aux exigences de la réglementation bancaire européenne, le Crédit Municipal détient également des obligations émises par le fonds de titrisation FCT FONCREDIII, acquéreur du portefeuille résiduel de créances de son ancienne filiale CMP-Banque, absorbée en 2020. La valeur nette des titres détenus s'établit à 184 K€ à fin 2022 pour 690 K€ à fin 2021 et 1 398 K€ à fin 2020 et décroît régulièrement en fonction de l'amortissement du portefeuille de créances sous-jacent.

D. IMMOBILISATIONS

Par convention, les cessions d'immobilisations de l'exercice sont présentées avec un signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition historique.

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2022	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2021
Immobilisations incorporelles	4 751	84	1 075	- 227	3 819
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	35 382	938	1 069	- 1 466	34 841
Immobilisations en location	17	-	-	- 606	623
Immobilisations incorporelles en cours	218	681	- 1 075	-	612
Immobilisations corporelles en cours	492	1 451	- 1 069	-	110
Total	81 805	3 154	-	- 2 299	80 950

E. AMORTISSEMENTS

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2022	Cessions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur brute 2021
Immobilisations incorporelles	3 224	- 227	490	2 961
Terrains et constructions	23 489	-	673	22 816
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	23 434	- 2 072	1 734	23 772
Immobilisations en location	-	-	-	-
Total	50 771	- 2 299	2 897	50 173

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des composants (en K€)	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Rénovation du bâtiment	20 ans	2 349	1 050	249
Travaux de sécurité	20 ans	2 598	549	757
Rénovation de la toiture	20 ans	1 447	451	565
Motorisation des accès	20 ans	173	82	63
Chauffage, climatisation, électricité	20 ans	656	173	95
Cabine EDF Groupe électrogène	20 ans	2 235	1 530	1 786
Total		9 458	3 835	3 515

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

Nature des comptes (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes de règlement des opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	4 145	4 305
Comptes de régularisation	96	67
Créances rattachées	-	-
Total	4 241	4 372

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs pour les ventes aux enchères de novembre et décembre 2022 (3,33 M€).

G. DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Nature des créances (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes et emprunts à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	-	-

Le Crédit Municipal de Paris ne détient aucune dette sur des établissements de crédit.

Répartition des comptes et emprunts à terme selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et emprunts à terme (en K€)	0	0	0	0	0	0

H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Nature des comptes (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	30
Comptes à terme	24 624	33 999
Comptes sur Livret	102 465	109 734
Autres sommes dues	4 702	3 940
Dettes rattachées	96	236
Total	131 887	147 939

Au 31.12.2022, les dépôts de la clientèle sont constitués de comptes sur livret pour 102,5 M€ et de comptes à terme pour 24,6 M€ d'une durée de 12, 18 ou 24 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue à la baisse (-11 %) compte tenu de la progression rapide des taux d'intérêt et de la concurrence accrue dans ce domaine.

Répartition des comptes et emprunts à terme selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme (en K€)	1 864	2 608	2 192	8 856	9 104	

I. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Nature des comptes (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
C.D.N.	456 908	434 122
B.M.T.N.	10 000	10 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	466 908	444 122
Dettes rattachées	1 326	11
Total	468 234	444 133

Le montant global du refinancement du Crédit Municipal de Paris augmente de 24 M€ (+5 %) entre 2021 et 2022 afin de compenser, en partie, la restitution de fonds propres à la Ville de Paris réalisée fin 2022.

Répartition des ressources (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montants (en K€)	134 576	189 047	79 254	64 031	0	0

J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

Nature des comptes (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Créditeurs divers	2 318	2 526
Comptes de régularisation	557	513
Total	2 875	3 039

Le poste « créditeurs divers » enregistre essentiellement les charges à payer aux fournisseurs (1,8 M€), les contributions à reverser aux organismes sociaux et fiscaux (0,2 M€) et les cautions des locataires et des clients de l'activité de conservation CC ART (0,2 M€).

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions (en K€)	Valeur nette 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2021
Provisions pour retraites	-	-	-	-
Provisions pour pertes et charges	668	524	2 710	2 854
Provisions pour risques et charges ayant supportées l'IS	2 000	1 000	-	1 000
Provisions pour licenciement	-	-	-	-
Provisions exceptionnelles PSG	2	-	-	2
Provisions pour gages douteux	2	1	3	4
Total	2 672	1 525	2 713	3 860

Au cours de l'exercice 2022, compte tenu du dénouement positif de certains contentieux avec la clientèle du prêt sur gage ou repris de l'ancienne filiale CMP-Banque, des reprises de provisions ont été comptabilisées à hauteur de 2,7 M€.

Une dotation complémentaire de 1 M€ a été enregistrée au titre de la provision pour risques divers. Elle a été intégralement fiscalisée.

4. Capitaux propres

Capitaux propres (en K€)	31/12/2022	Reversement dotation	Dividendes distribués	Versement associations	Affectation du résultat	31/12/2021
Dotation initiale	5 000	- 42 000	-	-	-	47 000
Report à nouveau	-	-	-	- 650	650	-
Réserves	56 863				3 465	53 398
Excédents capitalisés	43 581				2 978	40 603
Bonis capitalisés	13 282				487	12 795
Écart de réévaluation	40 119					40 119
Plus ou moins-value sur cession	- 8					- 8
Report à nouveau	-					-
Sous total	101 974				4 115	140 509
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	4 099					4 115
Total	106 073	- 42 000		- 650	4 115	144 624

La Ville de Paris avait versé un complément de dotation de 42 M€ au Crédit Municipal de Paris, en 2015, dans le but de soutenir ses fonds propres dans le contexte de mise en gestion extinctive de sa filiale bancaire, CMP-Banque. Ce dossier étant dorénavant complètement clos avec la TUP de CMP-Banque réalisée en mars 2020, le Crédit Municipal de Paris, excédentaire en fonds propres, a pu reverser à la Ville de Paris les 42 M€ consentis en 2015.

Le bénéfice de l'exercice 2021 de 4 114 787,87 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 3 464 787,87 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués par la suite aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

5. Notes sur le hors bilan**A. OPÉRATIONS SUR SWAP**

Le Crédit Municipal de Paris ne détient pas de swap.

B. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Hors Bilan (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus	185 666 295,89	184 617 325,11
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus de la clientèle	185 666 295,89	184 617 325,11
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	185 666 295,89	184 617 325,11

Les engagements figurant en hors bilan concernent exclusivement les garanties reçues des Commissaires priseurs dans le cadre de l'activité de prêt sur gage et représentent 50 % de la valeur estimée des biens auxquels sont ajoutés les intérêts courus des prêts. L'estimation des objets mis en gage s'établit à 342 M€ au 31 décembre 2022.



6. Notes sur le compte de résultat

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. PRODUIT NET BANCAIRE

Produit Net Bancaire (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	1 346	421
+ Produits des opérations sur titres	2 624	2 277
+ Produits des opérations avec la clientèle	14 969	15 943
Intérêts	13 195	14 128
Commissions	1 774	1 815
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3 971	3 943
- Charges sur opérations interbancaires	-	-
- Charges sur opérations financières	- 2 163	- 400
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 434	- 581
- Charges sur opérations du hors bilan	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 309	- 217
+ Autres produits d'exploitation (*)	4 472	4 044
- Autres charges d'exploitation	-	-
Produit Net Bancaire	24 477	25 431

*Détail des autres produits d'exploitation :

Autres produits d'exploitation (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Locations d'immeubles	2 345	2 238
Produits de l'activité de conservation	580	564
Bonis prescrits	872	674
Autres produits	675	568
Total	4 472	4 044

B. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Charges générales d'exploitation (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	10 276	9 357
Rémunération du personnel	6 695	6 112
Charges sociales	2 901	2 606
Charges fiscales	680	639
Impôts et taxes	573	500
Services extérieurs	26	29
Location	17	26
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	9	3
Autres services extérieurs	5 998	6 177
Entretien-Réparation-Fournitures	1 975	2 176
Honoraires extérieurs	1 277	1 134
Autres services extérieurs	2 746	2 867
Total	16 874	16 063

C. COÛT DU RISQUE

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

Coût du risque (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle	- 1 237	- 3 402
Dotation nette sur créances douteuses	- 149	- 1 939
Moins-values sur ventes	- 23	- 20
Dotations autres provisions d'exploitation	- 64	- 68
Dotations hors exploitation	- 1 000	- 1 000
Dotations exceptionnelles	-	-
Pertes exceptionnelles	-	- 375
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 1	-
Autres opérations	2 670	3 083
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	-	-
Dotation nette sur FRBG	-	-
Reprises de provisions	2 670	3 083
Total	1 433	- 319

D. SYNTHÈSE DES PROVISIONS

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2021
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	3 471	- 2 430	- 2 236	3 665
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	25	-	-	25
Provisions p/dépréciation d'actif immobilisé	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	1 390	3	80	1 467
Provisions pour risques et charges	2 672	1 524	2 710	3 858
Total	7 558	- 903	554	9 015

E. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Nature des comptes (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Charges exceptionnelles	1 845	243
Moins-values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	67	102
Indemnités pour gages détériorés	12	24
Autres pertes exceptionnelles	1 766	117
Produits exceptionnels	1 798	193
Mandats annulés sur exercices antérieurs	1	12
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	1 797	181
Résultat exceptionnel	- 47	- 50

F. RÉGIME FISCAL

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 26,5 % pour l'ensemble du résultat fiscal ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

7. Autres informations**A. EFFECTIFS**

Au 31.12.2022, l'effectif est de 152 personnes représentant 140 ETP.

B. RÉMUNÉRATIONS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

C. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant en € HT	KPMG	Grant Thornton	Total
Certification des comptes	54 257	48 150	102 407
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
Total	54 257	48 150	102 407

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2022 aux réserves à hauteur de 3 449 460,81 € et en report à nouveau pour un montant de 650 000 €.

E. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'exposition directe sur la Russie ou l'Ukraine. À la date d'arrêté des comptes 2022, il n'est pas fait état d'élément opérationnel ou financier qui remettrait en cause la continuité d'exploitation de l'établissement.

8. Filiales et participations**Informations financières (en K€)**

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)
Filiales détenues à plus de 50%	-	-	-	-
Néant				
Participations détenues entre 10 et 50%				
Néant				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- Brute	-	-	359	-
- Nette	-	-	334	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	-	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Au 31.12.2022, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 51 K€ ainsi que des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€. Par ailleurs, la valeur nette des certificats d'associés du FGDR détenus par l'établissement s'établit à 183 K€.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat
aux Comptes au capital de 2 297 184€ inscrite au
tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de
Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Crédit Municipal de Paris E.P.A.

Etablissement Public Administration
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 5 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment,



Crédit Municipal de Paris Etablissement Public Administratif (E.P.A)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 Mars 2023



nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.
Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 10^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

- Exercice clos le 31 décembre 2022

3

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Crédit Municipal de Paris Etablissement Public Administratif (E.P.A)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 Mars 2023

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense le 31 mars 2023,

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

KPMG S.A.

**Leslie
Fitoussi** 
Signature numérique
de Leslie Fitoussi
Date : 2023.03.31
10:51:58 +02'00'

Leslie Fitoussi
Associée



Christophe Coquelin
Associé



55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS
75004 PARIS
WWW.CREDITMUNICIPAL.FR